

La feuille de Trèfle

Extinction de l'Eclairage Public

Le Conseil participatif a débattu de la question à plusieurs reprises (Kleeblettla n°56), suivi par la Municipalité, puis par le Conseil Municipal.

Un équipement de tous les points lumineux en leds, complété par un dispositif qui diminue la puissance sur des plages horaires prédéfinies, a déjà permis d'engranger des économies substantielles.

Il a été décidé d'aller plus loin dans notre démarche et d'éteindre l'Eclairage Public de 24h à 5h du matin.



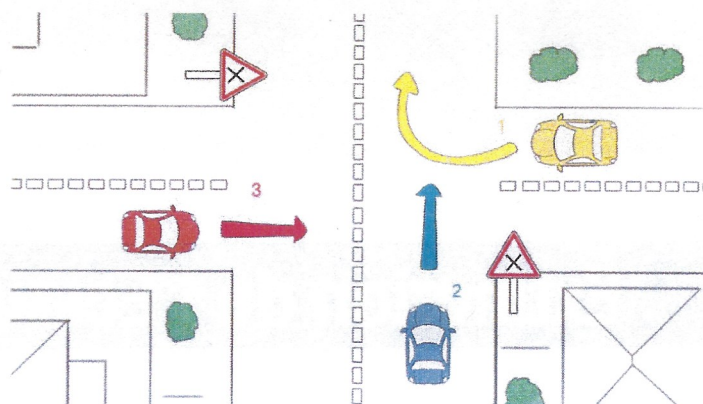
Dans cette période d'augmentation incessante des tarifs, il nous semble important d'anticiper en coupant la lumière sur le domaine public à partir de minuit permettant de stabiliser les impôts et de retrouver la nuit naturelle pour le plus grand bien de la biodiversité dont nous faisons partie intégrante.

A partir du 3 octobre 2022, le parc lumineux public de la Commune sera éteint de minuit à 5 heures du matin.

Priorité à droite

Tous les usagers de la route l'ont remarqué, nous voulons redonner la priorité aux routes dites « secondaires », c'est-à-dire essentiellement aux habitants de la Commune,

*à partir du
17 octobre 2022*



L'enlèvement et le remplacement de la signalétique le cas échéant, prendront un peu de temps, soit 1 à 2 jours.

Nous vous demandons d'être compréhensifs, tolérants et surtout vigilants afin d'éviter tous accidents.

Merci d'avance.

Arrêté du Maire d'interdiction aux Poids Lourds de 19t

Un arrêté municipal d'interdiction aux poids-lourds de 19 tonnes vient d'être élaboré et soumis à l'avis de la Direction des Routes Départementales.

Il s'avère que la nuisance et la dégradation de la chaussée, des bordures de trottoirs et de tout autre aménagement routier coûtent énormément à la Collectivité.

Les dégâts causés par un seul camion de ce gabarit et de ce tonnage correspondent à ceux de plus de 5 000 voitures...

S'ajoutent la sécurité, le bruit et la pollution.

Nous espérons que cet arrêté ne sera pas une nouvelle fois retoqué.